

le réseau national **École**
constitue un collectif
de travail ouvert
composé de militants
communistes, associatifs
et syndicaux qui ont
à cœur de travailler
à la transformation
progressiste de l'École

n'hésitez pas
à nous faire suivre
vos informations
ou initiatives
afin que nous puissions
les relayer

le secrétariat du réseau
reseau.ecole-pcf@orange.fr
www.pcf.fr

N°59 janvier 2013

la lettre

réussir la transformation progressiste de l'École

DANS CE NUMÉRO



ÉDITORIAL

Changer de cap pour une démocratisation scolaire

Par Stéphane Bonnéry

page 2



REFONDATION

Projet de loi sur l'école : premier décryptage

Par Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts de Seine,
vice-présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation
et de la communication, membre du CRC

page 3

Loi d'orientation : la formation des enseignants

Par Gisèle Jean, syndicaliste

page 5

Lettre ouverte aux enseignants : des profs communistes s'adressent à leurs collègues. Réseau École

page 6

CM2-6è : liaison ou travail de fond contre l'échec ?

Par Christine Passerieux

page 8

Communiqué du réseau : transformer l'école maternelle

page 10

Communiqué du réseau : l'apprentissage d'une langue au CP

page 11

École et décentralisation : des questions nouvelles

entretien avec Jean-Marc Coppola, élu Front de gauche, vice-président
Conseil régional PACA délégué aux lycées, patrimoine, investissement régionaux.

Réalisé par Miranda Cirasaro et Franck Balliot, collectif École PCF 13

page 12

Communiqué de presse de Brigitte Gonthier-Maurin : il faudra plus d'ambition encore pour refonder l'école de la République

page 16

Pour une école innovante et ambitieuse !

communiqué du MJCF et du réseau École du PCF - 20 janvier 2013

page 17



DOSSIER : LES RYTHMES SCOLAIRES EN QUESTION

Les rythmes : point de vue d'un syndicaliste

Jérôme Lambert, secrétaire départemental du SNUIPP Paris

page 19

De quoi parlent les rythmes scolaires

Christine Passerieux, réseau École

page 22

Extraits de textes de Jean-Yves Rochex

professeur à l'université Paris 8, équipe Escol-Circeft

page 23

Réformes des rythmes scolaires : le gouvernement serait bien inspiré de revoir sa copie. Olivier Dartigolles, PCF

page 25



DÉBATS ET ACTUALITÉS

Initiative Front de gauche Éducation, le 30 janvier, région parisienne

page 26

L'École dans l'Humanité

page 27

CHANGER DE CAP

pour une démocratisation scolaire

Les enseignants sont dans la rue. Et voilà qu'autour du gouvernement on les accuse encore d'« immobilisme et de corporatisme ». Si les réformes proposées rompaient avec les logiques libérales, probablement qu'ils ne se battraient pas contre !

L'immobilisme semble au contraire bien qualifier la logique des réformes scolaires par rapport aux gouvernements précédents. Notre dossier décortique la réforme. À quand le changement de cap, une vraie direction à gauche et la démocratisation scolaire ? Quel gâchis ! Alors que les attentes sont si grandes et les besoins énormes.

La grande réforme annoncée de l'école se trouve cadenassée dans la préparation de l'acte 3 de la décentralisation : la réforme des « rythmes » est un prétexte pour transférer progressivement la scolarité vers les municipalités, les associations et les officines privées, donc sans égalité entre territoires. Le piège est tendu aux maires de choisir entre mercredi et samedi matin pour remplacer les heures perdues en fin d'après-midi : le premier rouage de l'engrenage qui conduit à municipaliser les enseignements. Pourquoi ne pas répondre partout qu'il y a des instances paritaires nationales, et que c'est à elles de décider ce qui doit s'appliquer partout, à égalité sur le territoire national ?

Cette réforme ne déconstruit pas seulement l'école publique, mais aussi le métier d'animateur, n'ayant plus la journée complète du mercredi pour conduire des activités suivies, mais morcelées, en faisant d'eux des sous-enseignants, en concurrence avec des vacataires enseignants embauchés par les villes qui « enseigneront » sur le temps périscolaire ce que l'école n'aura plus le temps d'enseigner. Nous pourrions prendre l'initiative de conduire des débats pour faire converger enseignants et animateurs : l'école à l'école et les loisirs éducatifs sur le temps non scolaire !

La réforme des rythmes, c'est encore un prétexte pour ne plus viser les mêmes objectifs pour tous les élèves, et faire « à chacun son école ». Elle se présente comme la réforme faite par la droite du « socle commun » : le minimum sur le temps scolaire, et pour les « lents » et les « rapides », selon les ressources familiales et locales, des cours en plus ou pas sur le temps périscolaire... Une telle logique est terrifiante d'inégalités !

Alors qu'elle est retoquée dans plusieurs instances paritaires, le ministre veut faire passer la réforme en force. Il faut entendre les exigences de démocratisation : ne pas désarmer l'école, mais la transformer pour qu'elle démocratise mieux le savoir, pour qu'elle conduise chaque futur adulte à s'approprier des modes de raisonnements diversifiés, afin qu'il soit préparé à vivre dans la société des décennies à venir où les savoirs savants modèleront davantage les métiers et les situations de la vie sociale. Il est nécessaire de transformer encore l'école pour qu'elle conduise tous les élèves à un diplôme, car le diplôme est la meilleure arme de ceux qui n'ont pas de carnets d'adresses parentaux.

Décevoir les attentes de démocratisation, les exigences des citoyens de gauche, c'est non seulement être responsable des conséquences sur les élèves, mais c'est aussi rejouer une partition qui a conduit, après les déceptions des précédents gouvernements de gauche, à préparer un retour chaque fois plus dur de la droite, chaque fois plus inégalitaire : si un gouvernement de gauche ne fait pas la preuve que la démocratisation, c'est possible, alors il met dans les têtes qu'il n'y a qu'à se résigner aux inégalités.

C'est pourquoi on ne peut pas attendre l'échec de ce gouvernement en espérant des jours meilleurs... faisons entendre les exigences maintenant, haut et fort, pour la formation des élèves et pour l'avenir de ce pays et du monde, qui passe par des citoyens plus cultivés.

Stéphane Bonnéry

PROJET DE LOI SUR L'ÉCOLE

premier décryptage

Brigitte Gonthier-Maurin

sénatrice des Hauts de Seine
vice-présidente de la commission
de la Culture, de l'Éducation
et de la Communication
membre du CRC

Les élections et la concertation sur l'école menée cet été ont suscité l'espoir d'un réel changement, en rupture avec le quinquennat dévastateur de Nicolas Sarkozy, dont la RGPP fut le signe le plus symptomatique. Un changement qui

devrait se traduire par des orientations et des traductions législatives fortes.

Nous avons aujourd'hui connaissance du texte du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école tel que rédigé avant son passage au Conseil d'État, étape à l'issue de laquelle sortira le texte présenté en Conseil des ministres ce 23 janvier.

Ce texte doit être lu et analysé à l'aune des propositions contenues – et déjà connues pour partie – dans le projet de loi de décentralisation et dans le rapport final des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur lequel s'appuiera le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ce triptyque doit être examiné comme un tout afin de percevoir la cohérence du puzzle qui pourrait s'assembler.

Le projet de loi sur l'école affiche de grands objectifs que le groupe CRC partage : recrutement d'enseignants, priorité au primaire, réaffirmation du rôle de la maternelle et scolarisation des moins de 3 ans, réaffirmation du collège unique, création d'écoles supérieures du professorat pour la formation des enseignants. Cependant, en l'état, il échoue dans le traitement de ses ambitions, à savoir refonder l'école pour faire reculer l'échec scolaire et réussir tous les élèves en construisant le service public d'éducation sur le modèle de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre. Le premier sentiment est donc celui d'un manque de souffle, d'envergure, pour tout dire d'ambition.

Si l'aspect déclaratif est propre à tout projet de loi programmatique, le texte reste flou et contradictoire à bien des égards, renvoyant au décret un très grand nombre de dispositions importantes et qui méritent encore débat. (Onze renvois au décret pour cinquante-trois articles). Le texte est aussi porteur d'ambiguïtés qui ne sont pas sans risque et sur lesquelles je souhaite insister.

La territorialisation de l'éducation nationale ?

Le projet de loi s'inscrit dans une territorialisation de l'éducation nationale que nous refusons. Ainsi il est prévu de rendre tripartites les contrats d'objectifs

des Établissements publics locaux d'enseignement, en ajoutant, en plus de l'établissement et de l'autorité académique, la collectivité de rattachement.

La compétence de l'orientation est confiée aux régions *via* le transfert des CIO et le transfert des conseillers d'orientation-psychologue pourrait suivre.

Il est également prévu de confier à la Région la définition et la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles initiales, *via* les ouvertures et les fermetures de sections.

Le lycée professionnel réduit à un enseignement utilitariste ?

Ce choix de territorialiser la carte des formations professionnelles initiales répond à une logique d'adéquation des formations aux bassins d'emplois que nous refusons. Cette logique strictement à court terme, avec une visibilité des besoins en termes de bassin d'emploi forcément très limitée dans le temps, ne répondra pas à l'exigence d'émancipation des citoyens et à l'enjeu d'élévation de leur niveau de qualification qu'exige aujourd'hui la société de la connaissance. Pour ce qui est de l'enseignement technique agricole, il ne figure même pas dans le projet de loi alors qu'il est un des éléments constitutifs très positif du système éducatif et qu'il doit le rester.

Les propositions que nous porterons viseront, tout au contraire, à réaffirmer la place au sein du service public d'éducation nationale de l'enseignement professionnel et de l'enseignement agricole, en les dégageant de l'orientation par l'échec.

Scolaire et périscolaire : entre ouverture de l'école et désengagement de l'État

Le projet de loi affirme l'importance de l'éducation artistique et culturelle, mais sans préciser la part dévolue au scolaire et au périscolaire. On retrouve là toute l'ambiguïté contenue dans la réforme des rythmes scolaires qui, encore une fois, se trouve déconnectée d'un projet global école/société et du choix d'école et donc de société que nous voulons. On ne voit guère d'ailleurs dans la réforme de la « journée » qui est proposée, ce qui va permettre de concourir au recul de l'échec scolaire et à la réussite de tous. On voit bien par contre comment cette mise en avant des partenariats avec les collectivités et les associations rimera avec désengagement financier de l'État et recul des missions actuelles de l'éducation nationale.



premier décryptage

Entre « collège unique » et « individualisation » des parcours

Le projet de loi réaffirme le collège unique comme élément de réussite mais, dans le même temps, il met en avant l'individualisation des parcours.

Ainsi, si le texte supprime les dispositifs d'apprentissage précoce (DIMA à 14 ans), il maintient la possibilité d'effectuer des apprentissages en CFA dès 15 ans, soit avant la fin de la scolarité obligatoire.

Il réaffirme une « différenciation » des enseignements selon les profils avec des « enseignements complémentaires au tronc commun » en plus des « enseignements communs » en 4ème et 3ème, et des « approches pédagogiques différenciées ».

Tout au contraire, nous porterons notre proposition d'une scolarité obligatoire allant de 3 à 18 ans, car pour transmettre des savoirs plus complexes à plus d'élèves, lutter contre l'orientation par l'échec et les sorties sans qualification, il faut plus de temps.

Socle commun ou réussite de tous les élèves ?

Le texte affiche l'objectif de « réussite de tous » mais le socle commun des connaissances et des compétences mis en place par la loi Fillon de 2005 dans la continuité des logiques européennes et des accords de Lisbonne – certes enrichi d'une dominante « culture » – demeure. Ainsi, est maintenu, en parallèle, l'existence du socle et des programmes, ce qui signifie

bien que le socle reste un « minimum » à acquérir pour les élèves en difficulté et que les autres élèves bénéficieront eux d'enseignements complémentaires.

Une formation des enseignants relancée, *a minima*

Le texte crée le principe des Écoles supérieures du professorat et des métiers de l'éducation, dont les modalités qui posent nombre de problèmes sont renvoyées au décret. Pour le reste, le texte ne prévoit pas la mise en place de véritable pré-recrutement des enseignants, proposition qui faisait l'unanimité chez les participants lors de la concertation et qui figure dans le rapport remis au ministre. Or cet outil est indispensable, d'une part pour faire face à la crise du vivier de recrutement qui sévit et d'autre part, pour engager la nécessaire refondation du métier, totalement absente de ce projet de loi.

C'est pourquoi, dans le travail parlementaire qui va s'engager, nous œuvrerons pour enrichir ce texte, porter nos propositions, et faire lever les ambiguïtés afin de permettre la reconstruction d'un service public d'éducation laïc, gratuit et national – fondé sur le postulat que tous les enfants sont capables de réussir – véritablement en capacité de répondre aux défis d'émancipation et d'élévation des connaissances qui s'imposent.

LOI D'ORIENTATION

la formation des enseignants

Gisèle Jean
syndicaliste

C'est une des priorités du gouvernement qui se traduit par les postes mis au concours et la création des ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation qui remplace les IUFM dès la rentrée 2013, avec des missions plus larges : formation initiale et continue des enseignants et des personnels, formation pédagogique des enseignants chercheurs.

La priorité a été donnée aux postes du premier degré, ce qui est une nécessité notamment pour les maternelles, l'accueil des enfants de deux ans. Mais le ministère ne communique pas sur le nombre exact de départs en retraite, ce qui rend peu clair le nombre de postes réellement créés.

Une situation qui reste difficile pour les jeunes admissibles ou admis pour les deux années à venir

À la rentrée prochaine, l'accroissement du nombre rapide de postes proposés au concours va se faire encore au détriment de la formation, puisque les reçus au concours 2013 seront à temps plein devant élèves (3h de décharges maximum) comme c'est le cas depuis la réforme menée par Sarkozy. Pour les admissibles à l'écrit au concours supplémentaire en juin 2013, celui que Peillon a annoncé et appelé 2013 bis, ils seront contractuels effectuant lors de leur M2 un tiers temps devant élèves, payé mi-temps. Ils devront à la fois être étudiants pour obtenir leur deuxième année de master et l'oral de leur concours et être des enseignants en pleine responsabilité dans des classes. Certes, le ministère ouvre des postes mais la condition réelle des étudiants et des stagiaires ne s'est guère améliorée.

Concernant l'avenir, nous souhaitons une réforme de la formation qui permette une réelle élévation du niveau général des qualifications. Cela suppose de donner une formation de haut niveau disciplinaire et professionnelle (avec des stages de pratique accompagnée puis responsabilité) en lien avec la recherche.

Le choix de placer le concours en M1 : un recul

Le choix de placer le concours en Master I (situation que nous avons connu avant la « mastériorisation ») permet au gouvernement d'utiliser les étudiants comme moyen d'enseignement un an plus tôt et donc réduit la formation d'autant ! Ce que Peillon appelle « entrée progressive dans le métier » est en fait un emploi à mi-temps devant élèves, qui ne permettra pas de faire tout ce qui relève d'un master c'est-à-dire l'analyse de pratiques, l'approfondissement disciplinaire et le mémoire de recherche.

Or, l'enjeu de l'intégration universitaire et d'une formation à et par la recherche est bien de former des enseignants concepteurs, capables de lutter contre l'échec scolaire, d'exercer leur esprit critique, de faire évoluer leurs contenus tout au long de leur carrière en fonction des problèmes rencontrés. Le système qui va se mettre en place risque au contraire de former des enseignants applicateurs de ce que Peillon appelle les « bonnes pratiques ».

En conséquence, la place de la recherche est marginalisée dans le projet de loi d'orientation

Les ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation) telles qu'elles sont conçues rappellent plus les anciennes écoles normales que des composantes universitaires. En effet, les recteurs désignent une partie du conseil des Espé. Le directeur lui-même doit être nommé par les deux ministres (Éducation nationale et Enseignement supérieur).

Le choix du ministère supérieur d'accréditer les ESPE pour la durée d'un contrat signé entre l'université et le ministère fragilise celles-ci, même si par ailleurs les moyens financiers sont garantis le temps du contrat.

Des inquiétudes très fortes ont été renforcées par l'attitude des ministères lors des passages devant les instances de consultation (CSE, CNESER, CTMESR) en particulier le transfert des personnels des IUFM aux ESPE qui n'est pas prévu ; de plus les personnels ne seront pas associés à la mise en place des Espé (ils sont évincés durant les trois premiers mois de la création des ESPE par l'article 51 et avant les élections suivantes).

Le ministère de l'Éducation nationale, principal rédacteur de ce texte souhaite à l'évidence avoir la main mise sur les nouvelles structures dont les missions seront élargies mais dont le fonctionnement risque d'être fort peu démocratique et très éloigné de celui d'une composante universitaire (cela dépendra de la composition du conseil d'école). Or, rien de bon ne se fera sans les personnels et encore moins contre eux en réduisant leur poids dans les conseils.

Il est urgent de modifier ce texte qui ne prévoit par ailleurs ni pré-recrutements, ni les moyens d'une véritable formation continue de tous les personnels.

Les emplois d'avenir professeur se mettent en place dès janvier 2013. Un appel à inscription a eu lieu dans les Universités, vers les étudiants boursiers de L2, L3 ou M1 auquel le système s'adresse en priorité. Il s'agit d'être présent 12h par semaine dans un établissement scolaire pour faire des tâches éducatives contre une rémunération de 1000 euros environ. L'étudiant doit s'engager à passer un concours de recrutement. Il a été demandé aux universités d'aménager les maquettes pour ces étudiants. Dans l'urgence et dans la plupart des cas, l'aménagement se limite à une dispense d'assiduité des cours.

Nous sommes donc loin, très loin de pré-recrutements qui permettraient aux étudiants de se consacrer entièrement à des études exigeantes. C'est tout le contraire : les étudiants les plus démunis risquent d'être encore plus en difficulté pour réussir leurs études. Il est trop tôt pour faire un bilan, mais il n'est pas sûr que le système attire une foule d'étudiants.

Or, c'était un des enjeux.

LETTRE OUVERTE AUX ENSEIGNANTS

des profs communistes s'adressent à leurs collègues

Chers collègues

L'exercice de notre métier est de plus en plus difficile au quotidien. Seuls dans nos classes et sans formation adaptée aux réalités de la pratique, dans l'impossibilité de répondre à la multiplication d'injonctions contradictoires, enfermés par l'évaluation dans des logiques concurrentielles, empêchés de penser notre métier, responsables de tous les maux de l'école, surchargés de tâches administratives, en rupture de confiance avec notre hiérarchie nous ressentons un profond sentiment d'impuissance alors que notre travail réel n'est pas valorisé, voire même semble invisible, et que notre santé même se trouve atteinte sans aucune aide de l'institution.

Mais de quoi nous parle cette difficulté dans l'exercice du métier, qui comme celle de nombreux salariés, se trouve souvent imputée à une responsabilité individuelle. Nous voilà devenus fragiles, comme le sont les employés de France-Télécom, par exemple.

Mais nous ne sommes ni malades, ni démissionnaires, c'est l'exercice de notre métier qui est empêché

L'école de la reproduction sociale transforme les inégalités sociales en inégalités de réussite scolaire et conduit à invalider tout acte pédagogique.

La suppression de 70 600 postes (enseignants et administratifs) en 5 ans s'est faite strictement sur des considérations économiques et non dans des objectifs pédagogiques : pour preuve la quasi-disparition des Rased dans le premier degré et de la scolarisation avant 3 ans.

Privés de formation, les débutants sont affectés sur des postes réputés difficiles : zone prioritaires, des affectations sur 3 niveaux différents, urgences à affronter en collège ...

Le concours déconnecté des expériences professionnelles ne permet pas d'avoir les outils nécessaires dans l'exercice quotidien du métier, pour préparer nos cours, pour les conduire mais aussi pour les analyser. L'absence d'articulation entre recherche et formation au métier, entre master et concours, ont provoqué l'évacuation de la formation professionnelle.

La réforme ne s'effectue pas à droit constant pour les enseignants de disciplines professionnelles (toutes les disciplines ne disposent pas de master ; remise en cause de la validation des acquis) ce qui a provoqué

un effondrement du nombre de candidats au concours de PLP (moins d'un candidat pour deux postes au concours). Le recours aux vacances affaiblit le niveau

La prolifération des missions rend problématique la transmission des savoirs, qui est le cœur de notre métier.

L'absence de cadre dans les évaluations entraîne de fortes inégalités de traitement/

En l'absence de lieu pour se retrouver et échanger se trouve empêchée une culture partagée, la création d'équipes, par ailleurs promues, ainsi qu'un temps de réflexion collective sur l'exercice du métier

Alors que faire pour ouvrir des possibles dans l'exercice du métier ?

Renverser les logiques d'exclusion et de ségrégation

C'est affirmer le tous capables au fondement de la refondation et penser l'école pour ceux qui n'ont que l'école pour apprendre. L'exposition aux savoirs ne suffit pas. La naturalisation des difficultés à devenir élèves par des approches étroitement psychologisantes et médicalisantes ne permet pas de renverser la spirale de l'échec.

C'est redonner sens à l'école, centrée sur un objectif de démocratisation et réaffirmer un projet politique d'émancipation :

Contribuer au développement intellectuel de tous les élèves en démocratisant l'accès au savoir et lutter contre les inégalités sociales, territoriales et sexuées

C'est promouvoir des modalités de transmission qui rendent lisibles les attendus scolaires, mettent l'accent sur les processus d'apprentissage, favorisent une conception solidaire des apprentissages

C'est contribuer à la formation de citoyens actifs et critiques, outillés culturellement pour opérer des choix individuels concernant leur vie et participer aux choix collectifs qui engagent toute la société.

C'est refuser le principe méritocratique qui a pour vocation de naturaliser les difficultés, individualiser les réponses pédagogiques, sanctionner par l'échec une prétendue incapacité personnelle afin de mieux sélectionner une élite.

C'est repenser le collège unique en supprimant les dispositifs de préapprentissage.



*lettre ouverte aux enseignants***Repenser le métier**

Par la garantie d'un cadre national de formation, qui maintienne des structures spécifiques de formation des enseignants en université, organise des pré recrutements dès la licence, promeuve une professionnalisation progressive au cours du master et année de stage avant la titularisation.

Par une formation théorique où le savoir est envisagé dans sa dimension historique et épistémologique loin du socle commun de compétences.

Par une formation professionnelle, qui s'appuie sur la recherche universitaire et pédagogique afin de pouvoir faire l'analyse des malentendus sociocognitifs et des obstacles aux apprentissages plutôt que de s'enliser dans des dispositifs d'individualisation qui ne règlent aucun des problèmes rencontrés.

Par une formation commune 1^{er} et 2^{ème} degré, pour plus de cohérence.

Par une prise en compte de l'**expertise des enseignants pour mettre en place les réformes** : un enseignant ne peut être un exécutant c'est un concepteur.

Par la **mise en place de collectifs de travail**, hors des logiques hiérarchiques, ayant du temps pour penser le métier.

Dès maintenant il est possible :

- **de transformer les structures** par un arrêt de la RGPP
- **de mettre en place** un pré recrutement sous statut d'« élève professeur » pour que les étudiants de tout milieu social puissent accéder à l'enseignement
- **de mettre en place** un plan de recrutement pluriannuel en accordant une importance particulière à la maternelle et en permettant la scolarisation à deux ans

- **d'accompagner** les stagiaires en leur évitant les postes les plus difficiles
- **de rallonger** les durées d'affectation en début de carrière
- **de former** les maîtres formateurs en clarifiant leur mission
- d'allouer **des moyens prioritairement à l'éducatif en supprimant** les heures supplémentaires qui coûtent 1,3 milliards d'euros l'équivalent du budget global de l'enseignement technique agricole.
- de **revaloriser les salaires** à la hauteur des qualifications
- de titulariser les personnels précaires dans le respect du statut de la Fonction publique d'Etat et du statut des enseignants

Il est possible dès maintenant de transformer les choses pour construire :

- une école qui offre à tous les jeunes la confrontation avec le réel dans sa complexité, la réflexion critique et l'accès à une qualification reconnue et la réelle possibilité de s'approprier des outils d'émancipation
- une école qui lutte contre les inégalités et affirme des ambitions pour tous, dans tous les établissements et sur tous les territoires
- une école qui favorise les initiatives, s'appuie sur la professionnalité, la réflexion de l'ensemble des personnels, dans des équipes éducatives qui sont aussi la richesse du système éducatif français

Dans cette perspective, le PCF, dans le cadre du Front de gauche, lance une série de débats, de rencontres, pour élaborer avec vous ce que doit être une réelle politique de gauche en matière éducative.

PASSAGE CM2-6^{ème}*liaison ou travail de fond contre l'échec ?*

Christine Passerieux
réseau École

*A*ménager... ?

Il convient tout d'abord de rappeler que les liaisons collège/école existent depuis de très nombreuses années dans des formes différentes selon les lieux, sans que cela ait eu d'incidences visibles sur les résultats scolaires. On peut bien sûr en conclure qu'elles étaient mal conçues. Mais si assurer la continuité des apprentissages entre les différents degrés d'enseignement est une nécessité, encore faut-il identifier le véritable objet pour apporter de vraies réponses.

Le rapport de la concertation sur la refondation de l'école, publié en octobre 2012 stipule que « dans le cadre de la mise en œuvre du socle, il convient d'articuler les enseignements du collège avec ceux de l'école élémentaire et de fluidifier la transition école-collège. La marche est haute pour certains enfants : il faut les aider à la franchir. »

Constater que des élèves échouent en 6^{ème} ne nous dit rien de ce qui provoque cet échec. À moins de penser que le changement de formes d'organisation, suffise à le provoquer. Certes des élèves peuvent être déroutés en début de 6^{ème}, mais ce n'est pas cela l'échec scolaire. Désigner avec euphémisme « certains » élèves pour lesquels la marche serait un peu haute, ne dit pas en quoi elle l'est et surtout personnalise l'échec, cédant là à une approche idéologique déjà ancienne qui évacue la nature des difficultés rencontrées, dont on sait bien qu'elles sont étroitement corrélées à l'origine socio-culturelle des élèves.

Penser que des dispositifs de liaison sont garants d'une meilleure réussite scolaire c'est ignorer ou évacuer ce qui est au fondement de la difficulté scolaire. D'une part, les dispositifs ne produisent rien en eux-mêmes et n'ont de sens qu'à travers leurs enjeux. Sont régulièrement évoqués comme posant problème aux élèves un certain nombre de fonctionnements qui diffèrent du CM2 à la 6^{ème} :

- La multiplicité des intervenants : comme le montre une étude d'Agnès Florin dans une ZEP de Nantes, cette multiplicité ne fait pas nécessairement rupture car les intervenants peuvent être assez nombreux dès l'élémentaire (6 différents par semaine dans une classe de CP).
- Différences de pratiques pédagogiques Les travaux de la recherche universitaire, pédagogique, comme l'expérience professionnelle des enseignants montrent que les modalités d'enseignement varient dans une même école mais aussi à l'intérieur même de la classe.

Ce ne sont pas quelques aides personnalisées d'enseignants du primaire qui changeront quelque chose. Voire même le risque est grand d'une culpabilisation des élèves alors que l'on sait l'importance de la confiance en soi pour réussir.

...ou s'attaquer résolument à l'échec scolaire !

Le passage en 6^{ème} est une rupture, et les ruptures sont nombreuses tant dans l'histoire individuelle que dans le trajet scolaire, sans être pour autant handicapantes, au contraire. Ces temps forts, entre maternelle et CP, CM2 et 6^{ème}, 3^{ème} et seconde, lycée et études post-bac participent au développement de l'élève. Et c'est particulièrement important dans la construction de son identité : les élèves de GS ne s'y trompent pas quand ils disent qu'aller au CP c'est être grand. L'enjeu, c'est que ces moments de construction de soi ne créent pas difficultés ou échecs.

Ce n'est pas le passage de l'un à l'autre niveau qui pose problème. Les élèves qui rencontrent des difficultés en 6^{ème} en rencontraient déjà dans leur cursus primaire, mais plus ou moins identifiées et le passage dans un nouveau cycle fait alors effet de révélateur au sens photographique du terme. La question centrale est bien de savoir comment organiser la réussite, dès l'école maternelle plutôt que d'accompagner la difficulté pour qu'elle soit mieux vécue par l'élève, dans des logiques de soutien « adapté », de remédiation dont la première vertu est de ne rien changer à l'existant, seulement de l'aménager (fluidifier la transition) pour le rendre plus acceptable. C'est donc bien la nature des difficultés qui doit faire l'objet d'une réflexion de façon à anticiper, ne pas attendre que se construise l'échec. Il s'agit donc de changer de perspective dans la manière d'aborder la question des passages d'un niveau à un autre.

De quelle nature sont les difficultés en fin de CM2 ? Que peut-on améliorer pour que ces difficultés reculent : en natation, non pas apprendre des gestes mais apprendre à réorganiser son équilibre, sa respiration, sa propulsion dans l'eau ; allonger les cycles de natation pour sortir d'un zapping qui ne permet pas de stabiliser l'apprentissage ; en mathématiques, non pas multiplier les exercices mais construire la numération décimale, comprendre ce que signifie un problème pour pouvoir ensuite s'interroger sur l'opération nécessaire pour parvenir au résultat. On voit bien que la réponse pédagogique aux problèmes rencontrés par les élèves, sauf à penser qu'ils ne seraient pas tous capables d'apprendre, est d'abord dans la forma-



passage CM2 - 6^{ème}

tion des enseignants, initiale et continue, voire commune, en particulier pour se doter des outils théoriques et pédagogiques permettant d'analyser et de surmonter les obstacles didactiques aux apprentissages, mais aussi de mettre en place des organisations adaptées (à la fois organiser les emplois du temps de classes hétérogènes et faire des petits groupes de soutien ponctuel, sur un objet ciblé). La formation à l'analyse des facteurs d'échec, est quasi-inexistante dans l'institution scolaire, et laisse trop souvent place à l'affirmation de relations de causalité entre origine sociale et réussite scolaire, dans des logiques de fatalité, pour mieux évacuer de réelles relations de corrélation qui elles peuvent faire l'objet d'un travail au sein de l'école.

Dans la logique ségrégative du socle et de l'école du socle, la centration sur la liaison CM2-6^{ème} est au mieux un leurre, qui ne va rien régler pour les élèves

mais elle permet d'imposer au collège des enseignants polyvalents censés plus à même de résoudre les difficultés que ces mêmes enseignants n'arrivent pas à résoudre en primaire !!

Il y a effectivement urgence à s'attaquer à la difficulté scolaire. Mais dans la logique du socle aucun dispositif ne viendra à bout des échecs répétés des enfants issus des milieux populaires. C'est sur le fond qu'il faut penser les changements. Cela suppose du temps de concertation pour les équipes, une formation (spécifique et commune) des enseignants pour qu'ils soient en mesure de communiquer entre eux (et pas seulement au moment du passage CM2/6^{ème}), avec l'objectif explicite de faire progresser les élèves (et non pas de faire des typologies d'élèves pour faire les classes de 6^{ème}, équilibrées ou pas) en les engageant dans une conception culturelle des savoirs qui pourraient impliquer les deux niveaux.

COMMUNIQUÉ DU RÉSEAU

transformer l'école maternelle

Le projet de loi d'orientation affirme l'importance décisive de l'école maternelle dans le cursus scolaire. Alors que cette école, ses élèves et ses enseignants ont été particulièrement malmenés, l'annonce est de bon augure et mérite d'être appréciée.

En effet, c'est à l'école maternelle que revient la double mission de permettre à tous les enfants de devenir élèves, c'est-à-dire à la fois de préparer dans les meilleures conditions leur scolarité future, mais aussi de favoriser cette première séparation d'avec son milieu, pour découvrir des réalités nouvelles, des pratiques différentes.

C'est d'autant plus important que tous les enfants ne l'aborderont pas dans les mêmes conditions : si certains sont en complicité immédiate avec ses manières de dire et de faire, d'autres se trouvent confrontés à l'étrangeté d'un monde dont ils n'ont pas les clefs. La familiarité avec le monde scolaire n'est ni naturelle ni spontanée mais le produit d'une construction socio-culturelle. Actuellement, pour de très nombreux enfants le chemin est long, difficile, voire même ne permet pas d'accrocher au scolaire. Ce sont souvent ceux que l'on appellera, à tort, ultérieurement, les décrocheurs, les rendant ainsi responsables de ce qu'ils ont subi. La mission de l'école alors, plutôt que d'éveiller la personnalité de l'enfant, comme un déjà là naturel, se doit d'apporter les éléments de culture qui permettent à tous de faire le chemin d'un milieu à un autre.

Propositions pour transformer l'école maternelle

Accueil

- L'accueil des 2 ans ne peut se faire qu'avec une réduction importante des effectifs par classe ; une concertation avec les collectivités pour que le personnel non enseignant reçoive également une formation adaptée à ses missions ; enfin des locaux et du matériel adaptés aux jeunes enfants (restaurants scolaires ; salles de repos ; matériel pédagogique...)

- Cet accueil doit être ouvert à toutes les familles qui font le choix de scolariser précocement leur enfant. Ce ne doit plus être une chance mais devenir un droit.
- Le Parti communiste défend la scolarisation obligatoire de 3 à 18 ans, ce qui permettrait d'inscrire dans la loi quel que soit le régime en place, l'importance de l'école maternelle

Missions de l'école maternelle

- Le retour à un cycle autonome, intégrant pleinement la grande section peut éviter les dérives actuelles de primarisation qui entraîne les élèves dans des apprentissages techniques dont ils ne comprennent ni le but ni le sens. Mais à la condition que soient définis des contenus de programmes ambitieux pour tous : il ne suffit pas de fréquenter l'école maternelle pour devenir élève. Là est son rôle préventif : enseigner, pour réduire les écarts.
- L'école maternelle se doit de préparer effectivement à la scolarité ultérieure, en donnant à tous les outils pour poursuivre une scolarité réussie. Plutôt que de s'adapter à de prétendus rythmes naturels, elle doit créer les conditions qui permettront à chacun, et en particulier à ceux qui en sont le plus éloignés, de se risquer dans de nouveaux apprentissages, de comprendre le sens de l'activité scolaire et des apprentissages. Mais là n'est pas sa seule mission : elle doit ouvrir aux jeunes enfants des horizons nouveaux, qui participent dès le plus jeune âge à leur émancipation.

Formation

- Nécessité d'une formation des enseignants, de haut niveau, didactique, théorique, professionnelle car on sait combien le jeune âge des futurs élèves rend encore plus complexe le métier.
- Formation des personnels, tels que les ATSEM dont l'importance est capitale.

COMMUNIQUÉ DU RÉSEAU

l'apprentissage d'une langue en CP

Le projet de loi d'orientation intègre l'enseignement d'une langue vivante dès le CP. Le motif en est que nos élèves « arrivent en dernière position de l'ensemble des élèves européens évalués pour la maîtrise de ces compétences ». Derrière un apparent bon sens, plusieurs problèmes demeurent :

Du point de vue structurel :

- l'enseignement des langues en élémentaire se porte assez mal : il n'est pas effectif du CE1 au Cm2
- les enseignants ne sont pas formés à cet enseignement ; or on sait désormais que les pratiques jouent un rôle central dans la transmission des connaissances
- la suppression massive de postes sous le précédent ministère a rendu les conditions d'exercice du métier de professeur des écoles de plus en plus difficiles, en particulier avec l'alourdissement des effectifs peu favorables à l'apprentissage d'une langue.

Du point de vue pédagogique :

- L'ajout de plusieurs domaines d'activités (numérique, morale civique, histoire de l'art et langue) sont tout à fait irréalistes au regard de la charge des programmes et du nombre d'heures de classe pour les réaliser. Les enseignants se trouvent face à des injonctions paradoxales qui les contraignent à des choix impossibles : n'enseigner qu'une partie des programmes à tous les élèves ou enseigner l'ensemble des programmes à seulement une partie des élèves (ceux qui, grâce à leur milieu social, sont déjà familiers de la culture scolaire). C'est ainsi que nombre d'entre eux se sentent individuellement responsables de l'échec d'une école qui ne parvient pas à porter la même ambition pour tous.
- Les travaux de la recherche universitaire montrent qu'il ne suffit pas de fréquenter un objet de savoir pour se l'approprier : pour que tous les élèves réussissent dans cet apprentissage complexe, il faut des enseignants formés, qui s'appuient sur les acquis de la recherche et disposent de temps pour construire des pédagogies adaptées.
- Le CP est une classe charnière dans le cursus scolaire. L'apprentissage du lire écrire exige du temps, des efforts, une compréhension des attendus scolaires qui n'est pas encore construite par tous les élèves, et notamment par les plus éloignés de la culture scolaire.

- Le risque est grand que la langue étudiée soit l'anglais, devenu langue très largement dominante dès l'école élémentaire, non pour des raisons pédagogiques mais pour des intérêts économiques définis dans le cadre européen.

Des réponses s'imposent :

La question principale posée à tout gouvernement est celle des finalités de l'école. Le système scolaire français est parmi les plus socialement discriminants. L'école creuse les écarts entre élèves en fonction de leur origine socio-culturelle. Ce qui entraîne des effets à long terme sur les individus mis à l'écart, convaincus qu'« ils ne valent pas grand-chose », mais aussi sur la société avec un affaiblissement des potentiels intellectuels lorsque la moitié de la population est mise en difficultés.

Pour le Parti communiste, c'est au regard des finalités de l'école, dans un système authentiquement démocratique, que doit être refondée l'école. **L'urgence est de faire reculer un échec scolaire ségrégatif** qui laisse sur le bord du chemin des milliers d'élèves issus des classes populaires.

Pour le Parti communiste, **tous les enfants sont capables d'apprendre, mais il faut leur en donner les moyens !** La majorité des enfants ne sont pas familiers de la culture scolaire et c'est encore vrai en élémentaire. Il faut construire une école qui leur permette de réussir : pour cela, il faut plus de personnel sous statut de la fonction publique d'État pour que chaque enfant puisse se voir consacrer plus de temps, une formation initiale des enseignants solide et ambitieuse, une formation continue et du temps pour que les enseignants puissent réfléchir collectivement sur leurs pratiques professionnelles, penser leurs métiers.

Dès 1946, Henri Wallon alertait sur les deux façons de concevoir l'enseignement : une conception individualiste où sont sélectionnés les plus méritants ; une conception démocratique qui opère par « une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation »

Pour le Parti communiste, ce n'est pas l'addition de disciplines qui permettra de relever le défi de la démocratisation de l'accès aux savoirs mais bien un projet d'école repensé sur le modèle **de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre, de manière à construire une culture commune, réellement ambitieuse pour tous.**

ÉCOLE ET DÉCENTRALISATION

des questions nouvelles

entretien avec **Jean-Marc Coppola**, élu Front de gauche
vice-président Conseil régional PACA délégué aux lycées, patrimoine,
investissements régionaux

entretien réalisé par

Miranda Cirasaro

et **Franck Balliot**

collectif École PCF 13

On salue régulièrement l'action des collectivités locales en matière de construction de lycées et collèges depuis la décentralisation de 1983. On oublie de dire que les moyens mis par ces collectivités locales dans la construction et rénovation sont sans commune mesure avec ceux que l'État mettait en œuvre. Alors ce succès est-il imputable à la décentralisation ou à l'augmentation des moyens mis en jeu ?

C'est sans doute une combinaison des deux. Le rapprochement entre le lieu de décision politique et le territoire concerné peut permettre de répondre de manière plus précise et plus adaptée aux besoins et aux aspirations des populations. C'est le cas si la collectivité locale fait de l'éducation l'une de ses priorités et qu'elle décide avec les partenaires ; communes, syndicats, associations de parents d'élèves, jeunes, citoyens... les choix des lieux d'implantation des nouveaux collèges et lycées. Les inégalités entre territoires, au sein d'un même territoire, sont grandes, pour les combattre certaines collectivités se sont dotées d'un « Observatoire », outil de repérage de réalités éducatives locales à partir desquelles s'engage un travail.

La question des moyens et donc des ressources est cruciale. La décentralisation est viable et juste si transfert de compétences et transfert de moyens financiers sont en adéquation. Si je prends la Région PACA, mesurons que la dotation au franc attribuée en 1986 pour gérer les lycées représente aujourd'hui à peine 16 %. Faites le calcul, 84 % proviennent donc des ressources propres de la Région, alors que sa marge fiscale est quasiment nulle (produit des cartes grises). Ces ressources sont donc indispensables pour mener à bien des projets d'intérêt général. Il y a plusieurs possibilités pour alimenter les caisses d'une collectivité locale : la dotation d'État, l'impôt, l'emprunt. Les trois connaissent depuis plusieurs années une situation qui nous conduit tout droit dans l'impasse austéritaire. **Il est nécessaire d'ouvrir le chantier d'une réforme fiscale globale** qui instaure un juste partage des richesses avec une déclinaison locale faisant contribuer les actifs matériels et financiers des entreprises. Mais, comme dans bien d'autres domaines, le changement se fait attendre.

Concernant l'école, il est urgent de donner aux collectivités territoriales les moyens d'assurer mieux les missions qui sont déjà les leurs et à l'État les moyens d'assurer son rôle et ses missions; une politique nationale de l'éducation dans une logique de service public pour une véritable gratuité et égalité d'accès aux savoirs, culture, diplômes et qualifications pour tous et dans tout le pays.

La décentralisation est présentée comme une avancée parce qu'elle permet de décider au plus près du terrain. Cela ne se fait-il pas parfois au détriment de l'intérêt général ? Pour être plus précis, prenons un exemple : l'implantation de nouveaux lycées répond-elle toujours à l'intérêt général (en particulier la mixité sociale) ou bien est-elle la conséquence du poids plus ou moins important de certains élus locaux et de certaines « clientèles électorales » ?

Quand on est conseiller régional, on est censé être l'élu de toute une région, avec comme objectif prioritaire, l'intérêt général des 5 millions d'habitants de Provence/Alpes/Côte-d'Azur. De nombreux conseillers régionaux exercent un autre mandat, souvent local. Et ils sont naturellement sollicités par les maires de leur commune, quand ils ne le sont pas eux-mêmes directement par les citoyens. Il peut donc parfois y avoir la tentation « humaine » de vouloir privilégier ou du moins satisfaire prioritairement ses administrés. Cette tendance est aussi une conséquence du scrutin de liste départementale. Une aberration qui nie le fait régional.

Dans notre Région, la situation trouvée après deux mandats de l'équipe Gaudin a conduit la gauche à mettre un coup d'accélérateur pour combler les manques en lycées neufs et rattraper le retard en terme de rénovation. En ce qui concerne plus précisément l'implantation des nouveaux lycées nous agissons d'abord dans un souci d'égalité territoriale, au regard des besoins et en fonction des études démographiques. **Avec le choix des lieux d'implantation des nouveaux lycées on peut favoriser la mixité sociale.** Les politiques d'aménagement du territoire aussi créent ou au contraire empêchent la mixité



école et décentralisation

sociale à l'école : constructions de logements sociaux, désenclavement des quartiers, transports...

Il en va de même de choix politiques qui participent soit à construire du commun soit à ériger des « murs » entre les jeunes. **Après analyse et débat, la majorité de gauche de la Région s'est opposée à la mise en place d'internats d'excellence.** L'« excellence » est un choix de société bâtie sur une élite à sélectionner, qui doit bénéficier de moyens plus importants que les autres citoyens.

C'est une remise en cause fondamentale du principe d'égalité inscrit dans la République de notre pays. Le principe d'« excellence » appliqué au sein de l'Éducation nationale, c'est la remise en cause du service public, de l'égalité du droit à l'éducation pour tous sur l'ensemble du territoire. C'est aussi renoncer à des politiques éducatives ambitieuses pour tous les jeunes.

Lors de la phase II de la décentralisation en 2006, les personnels TOS des collèges et lycées ont été transférés aux collectivités locales. Le plus souvent ils s'en félicitent puisque leurs conditions de rémunération s'en sont trouvé amélioré et que certaines collectivités, dont la région PACA, ont procédé à un rattrapage en terme d'emplois. Pour autant, là encore, on constate des dysfonctionnements assez nombreux dont une partie est due au mode de recrutement des nouveaux agents, parfois très clientéliste et peu regardant sur les besoins. Cela amène à une autre question : la décentralisation, plutôt que d'améliorer le fonctionnement démocratique de nos institutions, n'a-t-elle pas, particulièrement dans notre région, renforcé certaines « baronnies » locales dont le mode de gouvernement est bien souvent le clientélisme ?

La décentralisation permet tout d'abord d'être plus près donc plus à l'écoute des aspirations des citoyens. La majeure partie des politiques répond donc aux besoins des populations. **Certes, s'il n'y a pas transparence et contrôle des politiques menées, des dérapages existent.** Ainsi naît le clientélisme qui est le virus le plus grave dont est atteinte la vie politique. Si l'on n'y prend garde, c'est le point de départ d'une forme de corruption. Je ne crois pas que notre Région soit davantage touchée.

Mais prenons le sujet des ex-TOS que vous abordez. Le rattachement des personnels, depuis six ans maintenant, a en effet permis tout d'abord de diminuer le déficit en personnel hérité de la gestion par l'État. Nous avons embauché plusieurs centaines d'agents.

Nous avons conjointement décidé d'améliorer leur situation au travail et leur vie.

En 2011, le Conseil régional, sous l'impulsion du groupe Front de gauche, a signé avec les syndicats représentatifs des personnels un contrat social de mandature qui a ouvert un processus de déprécarisation. Le recrutement passe par le dépôt d'une candidature à un poste d'agent régional des lycées (ARL). Si certains ARL disent avoir été embauchés avec l'appui d'un élu, ça reste du domaine de la recommandation, car c'est le service des ressources humaines qui recrute sur la base de critères d'aptitude appliqués à tous. Si certains sont passés outre ces critères, ce ne sont pas des pratiques que je cautionne même si ces personnes, souvent dans la difficulté, ont avant tout la nécessité d'accéder à un emploi.

Une chose est sûre, Fonction publique d'État ou territoriale, le mode de recrutement et le statut des personnels doivent garantir le principe d'indépendance des agents vis à vis de leurs employeurs, dimension incontournable du service de l'intérêt général. Le service public a besoin pour assurer ses missions sur tout le territoire d'agents, en nombre, sous statut de la Fonction publique, formés, aux qualifications et professionnalités reconnues, qui ont les moyens de bien faire leur travail.

Enfin, les différentes phases de la décentralisation ont eu un effet évident : les inégalités en termes d'infrastructures, de moyens aux établissements scolaires se sont fortement accentuées. Peut-on admettre, comme c'est le cas aujourd'hui, des écarts de 1 à 10 entre les dotations des collectivités ? Comment y remédier ?

C'est une des limites de la décentralisation. Si une majorité politique fait le choix de ne pas faire des lycées, de l'éducation et de la jeunesse en général sa priorité, les inégalités peuvent s'accroître et le retard s'accumuler. Toutes les collectivités locales ne disposent pas des mêmes moyens. C'est profondément injuste et inadmissible. **Ces inégalités doivent être corrigées par l'intervention de l'État – par une augmentation des dotations budgétaires – et une meilleure coopération entre les collectivités.**

Depuis 1998 en PACA et en 2004 dans la quasi-totalité des Régions, des majorités de gauche ont été élues par nos concitoyens. Au-delà du message de mécontentement envoyé aux précédents gouvernements, ces votes, renouvelés en 2010, s'expliquent en partie par l'approbation par nos concitoyens des politiques progressistes, tendant à réduire les inégalités sociales.



école et décentralisation

Aujourd'hui elles sont des relais des besoins, des exigences de justice sociale, en interpellant l'État sur ses responsabilités. **Elles peuvent contribuer à faire émerger l'école de l'égalité, de la justice, de la réussite pour tous à partir d'une connaissance du réel, des inégalités entre territoires entre établissements.**

La loi pour la refondation de l'école s'inscrit dans une nouvelle et importante phase de décentralisation engagée par le gouvernement, question déterminante pour le devenir de l'Éducation nationale et de ses personnels. Dans le projet de loi concernant le second degré il est écrit : « les contrats d'objectifs des EPLE doivent devenir tripartites, en renforçant le rôle de la collectivité territoriale de rattachement ».

Le principe de « contrat », « projet territorial » est-il garant de l'intérêt général, comme le sont la « loi » et les statuts des personnels ?

Parmi les multiples réformes du gouvernement UMP, l'utilisation de notions comme celles de « proximité de gestion » et d'« autonomie des établissements », n'ont pas été mises au service d'un fonctionnement démocratique des diverses institutions éducatives sur l'ensemble du territoire. **L'autonomie est devenue un véritable cheval de Troie pour introduire la « fragmentation » de l'Éducation nationale, la mise en concurrence des territoires, des établissements et des individus.**

Sauf à considérer que l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers, ce qui n'est pas le cas, l'école pour tous ne peut demeurer que nationale, publique et laïque. Cela implique l'égalité des objectifs et résultats entre jeunes et entre territoires : l'égalité de droit.

La « loi » et le statut de la Fonction publique d'État garantissent l'ambition et la volonté de notre Nation d'éduquer tous les élèves, tous les jeunes, sans distinction d'origine, de lieux de vie, qui s'affirme, et non l'adaptabilité à des réalités territoriales, budgétaires et/ou économiques.

Il est nécessaire d'entreprendre le bilan de 30 années de décentralisation des Régions avant de franchir des pas nouveaux. Les étapes successives de la décentralisation ne doivent pas avoir comme conséquences le détricotage du modèle républicain, garant de l'égalité entre les citoyens de tout le territoire national. **Le débat de fond n'est pas de trancher entre un État décentralisé et un État jacobin, mais de définir les missions du politique, de la puis-**

sance publique et les moyens que se donne la collectivité pour agir. Cela soulève en réalité la question de l'intervention des citoyens et de quelle démocratie nous voulons construire.

La représentativité n'est pas suffisante dans un monde guidé par les exigences de la finance. Il faut de nouvelles institutions qui garantissent une implication populaire souveraine à tous les niveaux de décision, dans la cité et donc à l'école comme dans le monde du travail.

Une décentralisation démocratique est celle qui s'appuie sur la proximité pour optimiser les décisions publiques dans le sens d'une plus grande satisfaction de l'intérêt général. **Cela implique des rôles clairement attribués à l'État et aux différents échelons territoriaux et le refus catégorique de toute mise en concurrence des territoires.**

Le service public territorialisé de l'orientation, le pilotage de la carte des formations professionnelles par les Régions sont présentés comme des évidences susceptibles de réduire l'échec scolaire et de lutter contre le décrochage. La précédente Lettre du réseau a publié un entretien avec Catherine Remermier.

Qu'en penses-tu ? Quelles propositions permettraient de répondre aux aspirations de la jeunesse et de contribuer à « une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la Nation », ambition du projet Langevin Wallon ?

Le choix de régionaliser l'orientation et la carte des formations professionnelles répond à une logique à court terme d'adéquation des formations aux bassins d'emplois. Catherine Remermier a raison, **« Le gouvernement fait le choix d'abandonner la définition d'une politique nationale ambitieuse pour tous ! ».**

L'échec scolaire, le décrochage, les sorties sans qualification, la voie professionnelle concernent quasi exclusivement les enfants de milieux populaires. Outre l'injustice, c'est un problème économique et social. Toute élévation des qualifications implique donc de s'attaquer à améliorer la scolarisation de ces enfants et ce, dès la maternelle. **À l'école, la prévention doit être une priorité parce qu'« à chaque fois que l'élève perd pied dans ses apprentissages on assiste au premier acte d'une orientation subie ».**

Il y a un vrai risque d'une offre de formation construite exclusivement à partir des besoins régionaux. Cette vision ne répond ni à l'exigence démocratique d'émancipation des citoyens ni à l'en-

école et décentralisation

jeu d'élévation de leur niveau de connaissances et qualification partout dans le pays. La mobilité et les choix de vie des jeunes imposent de leur proposer une formation qui ne se limite pas aux perspectives de leur région d'études. Souvent les jeunes disent avoir été « mal orienté » parce qu'ils n'ont pas pu être accueillis dans la filière de leur choix par manque de place, conséquence des suppressions de postes et de sections. Comment échapperont-ils à une orientation « subie » quand tous les efforts de leur Région seront tendus vers l'accès à la qualification et à l'emploi, en fonction des besoins à court terme du territoire ?

Quant à l'orientation scolaire, elle doit rester fondée sur le droit à poursuivre des études choisies en fonction des désires et projets de chacun. La réduire à la préparation à l'insertion professionnelle, aux besoins immédiats des entreprises, comme le préconise la Commission européenne, c'est favoriser un rapport à la scolarité qui vide les apprentissages de leur dimension émancipatrice. Certaines académies, avant même le débat parlementaire et le vote de la loi sur la décentralisation, établissent la liste des CIO qui passeraient à la région et s'apprêtent, de fait, à fermer les autres ; les budgets des CIO sont considérablement diminués pour l'année 2013 (- 75 %).

Pour construire leur projet d'études et de vie, loin de toutes les formes de déterminismes, les jeunes ont besoin des personnels de l'Éducation nationale dont c'est le métier : les conseillers d'orientation psychologues. Le réseau national de CIO doit être

reconstruit et développé au sein de l'Éducation nationale.

Enfin, ces nouveaux transferts portent de fait atteinte au cadre national de l'Éducation puisqu'ils divisent le lycée et les jeunes en deux catégories : d'un côté, l'enseignement général, pris en charge par l'État, pour ceux qui poursuivront des études longues ; de l'autre, l'enseignement professionnel, l'alternance et l'apprentissage, rattachés à la Région, pour les autres.

Une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, en finir avec la logique d'un socle commun pour les uns et des programmes ambitieux pour les autres, ouvrir enfin un débat avec les enseignants sur la question des contenus, faire un bilan critique de la réforme « Chatel » des lycées et de ses conséquences dévastatrices, une réelle revalorisation de l'enseignement professionnel et agricole... Voilà des propositions.

C'est bien le maintien des trois voies (générale, technologique, professionnelle) dans l'unité du second degré, collège-lycée, qui permettra l'élévation des qualifications des jeunes par l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur. L'enseignement secondaire, qu'il soit général, technologique ou professionnel doit rester une mission de l'État, seul garant de l'égalité territoriale.

L'enjeu d'une véritable refondation est de construire une école qui affirme que tous les enfants sont capables et qui donne à tous les moyens de réussir, de devenir des citoyens, libres de leurs choix, armés de culture et de connaissances.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

il faudra plus d'ambition encore pour refonder l'école de la République

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, présenté ce matin en Conseil des ministres, affiche de grands objectifs que le groupe CRC partage : recrutement d'enseignants, priorité au primaire, réaffirmation du rôle de la maternelle, scolarisation des moins de 3 ans, réaffirmation du collège unique, création d'écoles supérieures du professorat pour la formation des enseignants.

Mais ce projet de loi, en l'état, risque d'échouer dans la concrétisation de ses ambitions : refonder l'école pour faire reculer l'échec scolaire et favoriser la réussite de tous les élèves.

Ce texte réaffirme l'importance du collège unique, mais maintient l'individualisation des parcours. Il supprime les dispositifs d'apprentissage précoce à 14 ans mais les conserve à 15 ans, soit avant la fin de la scolarité obligatoire. Il affirme l'importance de l'éducation artistique et culturelle sans préciser la part dévolue au scolaire et au périscolaire.

Il crée des Écoles supérieures du professorat et des métiers de l'éducation, mais sans en préciser les modalités ni surtout mettre en place de véritable pré-recrutements pour faire face à la crise du vivier de recrutement et refonder le métier d'enseignant.

Quant au transfert aux Régions de la maîtrise de la carte des formations professionnelles initiales, il s'inscrit dans une territorialisation de l'Éducation nationale que nous refusons. Ce choix répond à une logique d'adaptation des formations aux bassins d'emplois et fait fi de l'exigence indispensable d'élévation du niveau des connaissances pour tous.

Enfin de grands absents : l'orientation scolaire – cela confirme-t-il son transfert envisagé aux Régions, via la décentralisation des CIO, de leurs directeurs et des COPsy ? ; les autres personnels d'éducation, d'encadrement, administratifs, médico-sociaux et de service ; le lycée ; l'enseignement agricole. Quant à l'enseignement professionnel il n'est abordé que par sa seule dévolution aux Régions.

Pour refonder l'école et donc reconstruire le service public national d'éducation fondé sur le principe que tous les élèves sont capables d'apprendre, le groupe CRC sera donc force de propositions dans le travail parlementaire qui s'ouvre.

Brigitte Gonthier-Maurin

sénatrice des Hauts-de-Seine, Groupe communiste, républicain et citoyen
vice-présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication

Paris, le 23 janvier 2013

COMMUNIQUÉ DU MJCF ET DU RÉSEAU ÉCOLE DU PCF - 20 JANVIER 2013

pour une école innovante et ambitieuse

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale

Le Mouvement des Jeunes Communistes de France et le Parti communiste français ont toujours eu à cœur de se battre pour **une éducation gratuite, choisie et de qualité pour tous**. Depuis 10 ans, pas une année sans que les lycéens descendent dans la rue pour combattre les inégalités et la concurrence entre les élèves, la casse du caractère national de notre enseignement. **Derrière ces revendications, est rejetée l'idée que tous les élèves ne peuvent pas réussir car ils n'auraient pas les mêmes capacités.**

Parfois exclus, fréquemment infantilisés, les élèves ont souvent connu comme réponse le silence. **Comme si le débat leur était refusé.** Trop habitués à être méprisés quand il s'agit de construire une autre société, **nous ne sommes pour autant jamais restés bouches fermées.**

Notre ambition est la réussite de tous !

Alors **oui, la refondation est nécessaire.** Mais bien loin d'être parfaite, un simple retour en arrière ne peut suffire à rendre l'école plus juste. Nous devons aller plus loin, et redessiner les contours d'**une école pour la réussite de toutes et tous. Une école où l'élève considéré comme un citoyen à part entière, soit au cœur du projet pédagogique.** Mais permettez-nous de vous faire part de nos inquiétudes quant à la première version du projet de loi d'orientation pour l'école. Vous réaffirmez l'égalité des chances, **nous refusons que notre scolarité soit soumise aux paris.** La société dans laquelle nous évoluons est nourrie d'inégalités, l'école ne doit pas les nier mais les corriger. **Répartir les moyens selon les besoins, pour permettre à tous de réussir son parcours.**

Nous nous inquiétons également de l'absence du lycée dans le projet. Cela pose d'autant plus de question sur son éloignement du collège. **Nous ne voulons pas que le lycée devienne une gare de triage entre les élèves.** On ne peut pas concevoir que certains élèves soient fait pour des études longues et d'autres des études courtes, sans donner les moyens à tous de réussir. **La réussite de tous passe aussi par une orientation choisie.** Vous le dites vous-même, l'orientation est trop souvent subie. Mais sous prétexte de compétitivité, loin d'être un vocable de gauche, le projet prévoit de rapprocher école et entreprise, développer le pouvoir des régions en matière d'orientation et de carte de formation. **Nous nous opposons fermement à l'idée que nos formations soient construites régions par région selon leurs moyens, et selon les besoins**

des entreprises, sans prendre en compte le besoin de la société et les aspirations des jeunes. L'enseignement secondaire, qu'il soit général, professionnel ou agricole doit rester **une mission de l'État, seul garant de l'égalité territoriale.**

Nous ne pouvons pas envisager que le gouvernement actuel, qui cible l'orientation subie comme une des raisons de la mise en échec de certains, propose malgré cela que nos formations soient soumises au patronat. **Nous devons réaffirmer le rôle essentiel mais trop malmené des conseillers d'orientation-psychologues. Renvoyer l'orientation aux régions, c'est casser le cadre national de l'éducation.** C'est ne pas entendre nombre d'économistes qui affirment qu'une adéquation entre formation initiale (3 à 5 ans) et les besoins des entreprises (forcément à court terme) est un mythe. **Ce n'est pas considérer non plus que le parcours d'un jeune se construit dans la mobilité et non sur un territoire unique. C'est oublier que 59% des jeunes ne travaillent pas dans les secteurs professionnels pour lesquels ils ont été formés. C'est enfin et surtout creuser les inégalités entre les élèves.** Avec des moyens et des réalités différentes, les régions ne pourront pas permettre un accès égal aux formations. Non seulement ce seront, **encore une fois, les lycées où les moyens manquent le plus cruellement, qui seront les plus lésés.** Mais ce que nous pouvons craindre, c'est évidemment un déterminisme social où, **selon le milieu, les lycéens sont condamnés à reproduire le même parcours que leurs proches.** L'orientation scolaire reste fortement influencée par l'origine sociale. **Les élèves ont besoin d'une conception de l'orientation scolaire fondée sur le droit à poursuivre des études choisies.** Les Conseillers d'orientation par leur statut de psychologue permettent d'ouvrir la possibilité de choisir son parcours, ils le permettent quand les moyens sont mobilisés. Les écarter des établissements revient à accepter la limitation des jeunes au parcours de son environnement social, évidemment ce sont les milieux populaires qui en pâtiront ! Construire les formations en fonction du bassin d'emploi, rendra impossible toute ambition d'échapper à cela.

Monsieur le ministre, la refondation s'est faite très rapidement après votre mise en fonction, écartant la majorité des élèves de la concertation. Alors que des propositions, nous en avons. Nous continuerons de nous battre pour une orientation choisie. **Chaque élève doit pouvoir choisir son parcours de formation, pour pouvoir choisir son parcours professionnel.**

pour une école innovante et ambitieuse

**L'école n'est pas une marchandise,
notre orientation ne doit pas être une variable d'ajustement
aux intérêts du patronat !**

Nous réclamons :

- Un **Service public national de l'orientation et d'information** ayant les moyens d'agir sur tout le territoire
- **Plan pluriannuel d'embauche** de professeurs, infirmières, conseillers d'orientation...
- **Gratuité totale de l'école**, y compris pour les livres et le matériel professionnel
- **Augmentation du nombre de conseillers d'orientation et assurance de leur formation** continue pour que chaque élève puisse être suivi par un professionnel formé.
- **Tronc commun d'ambition pour toutes les filières** (générale, techno ou pro)
- **Une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans** donnant à tous les jeunes le droit à une formation et à l'Etat, le devoir de lui en proposer une.

Nordine Idir
secrétaire général du MJCF



réseau École du PCF



LES RYTHMES

point de vue d'un syndicaliste

Jérôme Lambert
secrétaire départemental
du SNUIPP Paris

Quelle est votre analyse de la réforme des rythmes scolaires ?

Cette volonté de M. Peillon, et plus largement du Premier ministre et du président de la République, d'imposer leur réforme des « rythmes scolaires » comme sujet majeur du changement qu'ils comptent apporter à l'école, me fait furieusement penser au « bouclier fiscal » de Monsieur Sarkozy. Je m'explique. Il s'agit d'imposer d'en haut et dans la précipitation une mesure bâclée, impopulaire et surtout contestée majoritairement dans la seule volonté d'en faire le marqueur de son quinquennat... et nous savons que ça a mal fini pour l'ancien président de la République ! Ce n'est pas pour l'avenir de M. Hollande que je m'inquiète, mais plutôt pour l'avenir de notre système éducatif et plus largement de notre société.

Cette réforme, au mieux, n'apporte rien aux élèves, tout en dégradant les conditions de travail et d'emploi des enseignants, mais aussi des agents des collectivités territoriales.

Nous sommes donc face à une volonté d'enfumage politicienne qui a pour objectif de masquer un budget qui certes marque un changement de cap par rapport à l'ancien gouvernement, mais qui reste insuffisant pour reconstruire l'école et surtout la transformer ! Les 50 postes attribués pour les écoles parisiennes à la rentrée prochaine sont bien peu ne serait-ce qu'au regard des 98 postes supprimés lors de la dernière rentrée. Surtout, les 60 000 créations de postes dans l'Éducation nationale promises pour les 5 années à venir seront financées par des suppressions de postes massives dans d'autres services publics. Or, cela, la FSU ne peut l'accepter, c'est pour cela qu'elle appelle d'ailleurs les agents de la fonction publique à la grève le 31 janvier avec la CGT et Solidaires. Pour nous, les services publics ne sont pas une charge, mais un investissement pour l'avenir ! Leurs personnels doivent voir leurs conditions de travail améliorées, leurs salaires augmentées et le jour de carence aboli !

Enfin, les enseignant-e-s sont tenus à l'écart de cette réforme et on voit bien pourquoi à présent. Elle est faite contre leurs intérêts et ne répond à leurs priorités.

Justement, quelles sont leurs priorités ?

En début d'année scolaire, ce sont près de 24 000 enseignants des écoles qui ont répondu à l'enquête que le SNUipp-FSU a lancé sur la transformation de

l'école. Dans un contexte où celle-ci est au cœur du débat public, il s'agissait de la première (et seule) consultation à grande échelle organisée à ce jour pour recueillir l'avis et la parole des enseignants. La priorité de ces derniers n'est pas dans une simple modification des rythmes scolaires bien au contraire puisque ce sujet arrive en dernière position dans l'enquête. La réussite des élèves se joue avant tout pour eux dans ses dimensions pédagogiques et dans l'amélioration des conditions d'exercice du métier. 61 % d'entre eux souhaitent que la « refondation de l'école » se concentre sur les aspects qui fonctionnent le moins bien actuellement.

La baisse du nombre d'élèves par classe est ainsi jugée comme la mesure la plus prioritaire à engager (81 %), devant la refondation de la formation des enseignants (75 %), le développement du travail en petits groupes avec plus de maîtres que de classes (73 %) et l'attribution de plus de moyens aux écoles qui concentrent la difficulté scolaire (70 %).

Cela correspond à ce que porte le SNUipp-FSU Paris : tout doit être mis sur la table ! La réussite de tous les élèves suppose une réelle démocratisation scolaire et une amélioration des conditions d'apprentissages, le statu quo n'est pas possible. Cependant, elle est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires. Elle dépend aussi et surtout du contenu et des méthodes d'enseignement, des effectifs dans les classes, des Rased (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants...

Le SNUipp-FSU porte avec l'ensemble de la profession un projet cohérent pour une école démocratique et progressiste, il est temps que le ministre l'entende vraiment ! Je ne peux pas croire que la seule ambition du ministre soit de revenir à l'école de Monsieur Darcos ou même l'école de 2002, école qui reproduisait déjà inexorablement les inégalités sociales en inégalités scolaires et qui ne reconnaissait pas le travail que fournissaient les enseignants notamment à travers la faiblesse de leur salaire.

Quelles sont les conséquences de la réforme ?

Pour moi, la ligne rouge est largement franchie ! La réforme va avoir pour conséquence la dégradation des conditions de travail et d'emploi des enseignants. Comme l'a dit Monsieur Peillon, il va demander aux enseignants de travailler plus tout en les payant moins.



point de vue d'un syndicaliste

Le nombre d'heures de service va rester le même, mais la nouvelle organisation va accroître leur amplitude horaire de travail : nous devons 26h devant les élèves auxquelles s'ajoutent 108h annualisées pour les réunions, les formations, les rencontres avec les parents... De fait, avec l'école le mercredi matin, tout en finissant au mieux à 16h, les réunions vont avoir lieu le soir de 17h à 20h, le mercredi après-midi ou encore le samedi matin ! Le ministre refuse de reconnaître le travail invisible des enseignants des écoles : quand veut-il que nous préparions la classe ? Le dimanche ?

Tout cela, bien sûr, sans aucune revalorisation des salaires des enseignants, alors que le dernier rapport de l'OCDE, « Regards sur l'éducation 2012 », montre que le salaire des enseignants ayant 15 ans d'ancienneté a diminué de 8% entre 2000 et 2010, une exception mondiale avec le Japon ! Durant cette même période, le salaire moyen de l'Ocde a lui augmenté de 22% ! Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire touchent près de 4 000 euros de moins par an que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit plus de 320 euros par mois !

Ce n'est pas acceptable, pour le SNUipp-FSU, il est indispensable de baisser le nombre d'heures de service des enseignant-e-s des écoles, de revoir le contenu de celles-ci en étant audacieux et en déconnectant le temps élèves du temps de travail des enseignants avec la mise en place réel du « plus de maîtres que de classe » et bien sûr augmenter nos salaires.

Et la réforme de l'aide personnalisée ?

Avec le projet de modification des rythmes, l'aide personnalisée (dont le SNUipp-FSU demande l'abandon depuis sa création en 2008 par le ministre Darcos) est inefficace et massivement rejetée par les enseignants. Elle se transformerait en APC, *Activité pédagogique complémentaire*, dont les modalités d'organisation seraient inchangées. Les seuls changements envisagés sont une ouverture possible à tous les élèves et une diminution du volume horaire.

D'une façon générale, les aides personnalisées et les APC entérinent la culpabilisation des familles en proposant une aide au travail personnel hors du temps scolaire qui légitime l'explication exclusivement individuelle de la difficulté tout en exonérant le travail ordinaire de l'école. Finalement, cette question illustre bien ce qui pose problème à la FSU et au SNUipp en ce moment : la refondation pour l'école telle qu'elle nous est présentée se fait à minima. Elle manque clairement d'ambition !

Tout comme sur le socle commun, il y a quelques bougés, mais pas de rupture en profondeur avec les politiques passées. Gageons que la mobilisation actuelle va amener le ministre à changer de braquet et revoir son ambition à la hausse !

Qu'advient-il du temps qui n'est plus scolaires ?

Avec ce projet, le niveau d'implication des collectivités locales est déterminant. Elles auront à prendre en charge un nouveau temps, ce qui génère un coût supplémentaire et des contraintes nouvelles (locaux, animateurs). Pour le SNUipp-FSU, cela ne doit pas entraîner de nouvelles inégalités territoriales dans l'offre éducative proposée aux élèves. L'État doit s'engager et mettre en place un système de péréquation pour les communes.

D'ailleurs, les sommes prévues par l'État semblent bien peu au regard des nouvelles charges. Il n'y a qu'à regarder les villes comme Lyon, qui hésite fortement à mettre en place la réforme, ou même la réaction de l'Association des maires de France. Lors d'une réunion consultative le 11 janvier, ses représentants ont « rappelé leur adhésion à l'objectif de la réforme », mais « ont fait part de leurs fortes réserves notamment sur le coût de sa mise en œuvre et demandé le report de l'examen du décret ». Au final, seul le maire de Paris semble se sentir obligé d'appliquer contre vents et marées la piètre réforme du ministre dès 2013, et ce contre l'avis des enseignants et des parents d'élèves parisiens, d'un grand nombre d'élus de terrain... Les pressions politiques ont dû être fortes pour que le maire prenne le risque de subir le même camouflet que le ministre, avec le très large rejet de son projet de décret au Conseil supérieur de l'Éducation du 8 janvier, où seules 5 voix sur 97 se sont prononcées en faveur du décret.

Justement, qu'en est-il du péri-scolaire à Paris ?

Cette réforme accroîtrait les temps péri-scolaires des élèves parisiens alors que la réalité aujourd'hui est loin d'être satisfaisante. Au-delà de quelques écoles vitrines, on constate une absence de formation des surveillants, un statut précaire pour une grande partie d'entre eux, un non-remplacement des absences et un « turn-over » important, un criant manque de locaux... Même l'académie de Paris reconnaît qu'il y a des progrès à faire en la matière...

Comment le maire peut-il croire que la Ville sera prête en 5 mois pour organiser plus que ce qu'elle n'arrive déjà pas à faire aujourd'hui ? Il manque déjà de



point de vue d'un syndicaliste

nombreux candidats pour pourvoir les postes actuels d'animateurs et de surveillants. Au lieu d'engager une réflexion sur ces difficultés de recrutement, le gouvernement envisage de dégrader les normes actuelles d'encadrement du péri-scolaire en augmentant le nombre d'élèves par adultes.

Plus largement, pour le SNUipp-FSU, l'articulation scolaire/péri-scolaire est indispensable mais doit s'effectuer dans le respect des compétences de chacun. Le projet de décret prévoit, au contraire, un mélange de ces compétences.

Pour conclure, quel est l'état de la mobilisation ?

La mobilisation à Paris atteint des niveaux que le ministre ou le maire n'attendaient pas et elle est loin d'être une lutte de vilains corporatistes comme M. Delanoë a essayé de le faire croire avant les vacances !

Après le succès des assemblées générales d'arrondissement, qui ont rassemblé 900 collègues, et de la manifestation du 19 décembre qui a fédéré 1 000 enseignants (sur 7 000) dans les rues parisiennes, l'ensemble des syndicats parisiens appellent à une grève départementale le 22 janvier. Elle sera suivie d'une manifestation régionale le 23 janvier à l'initiative des sections du SNUipp-FSU des 8 départements de l'Île-de-France.

Pour nous, toutes ses actions sont complémentaires, elles s'ajoutent aux rencontres avec les parents d'élèves, aux pressions sur les élu-e-s... De nombreux outils sont disponibles pour tous et toutes sur notre site internet (75.snuipp.fr) : tracts, argumentaires, lettres aux parents, élu-e-s...

D'ailleurs, les enseignant-e-s des autres départements nous rejoignent dans notre lutte contre la réforme des rythmes scolaires ! Le rejet du projet de décret du ministre lors du conseil supérieur de l'éducation du mardi 8 janvier et du comité technique ministériel du 11 janvier représente un tournant majeur dans le contexte actuel. Même la FCPE, artisan de cette réforme, s'est abstenue... cela dit beaucoup de la faible qualité du projet ministériel.

Ensemble, nous pensons que nous pouvons gagner ! Cette victoire n'a pas pour but de maintenir le statu quo actuel, mais bien d'imposer un vrai débat pour l'école au sein de la communauté éducative dans l'intérêt des élèves et des enseignants ! C'est un pari, peut-être que nous échouons, mais qu'avons-nous à perdre en essayant ? L'école, les élèves et les personnels méritent que l'on soit audacieux et que l'on porte une ambition plus forte !

DE QUOI PARLENT *les rythmes scolaires ?*

Christine Passerieux

réseau École

Après quelques semaines de concertation, la réforme des rythmes scolaires va se mettre en place, sous forme de décrets, dès la rentrée 2013 pour les communes qui le souhaitent, à la rentrée 2014 pour toutes les autres.

Resituer la question dans le contexte général

Les rythmes scolaires sont le cache-sexe toujours convoqué qui masque le refus de transformer une institution qui produit un échec scolaire socialement ségrégatif. Mais cette question ne peut être résolue que dans le cadre d'un projet politique clairement affiché, après que soient travaillés les contenus de savoirs à transmettre, une formation des maîtres qui soit véritablement professionnelle et interroge la question de la transmission en lien avec les travaux de la recherche universitaire et pédagogique.

Ce n'est donc en aucun cas une urgence, et encore moins la question centrale pour une véritable refondation, d'autant moins que les réponses apportées doivent être des réponses nationales et non au gré des décisions politiques des municipalités, au regard de leurs choix ou de leurs budgets, très inégaux.

Idéologie

À travers les rythmes, est perpétuée une idéologie puissante dans tous les milieux qui, de l'égalité des chances au handicap socio-culturel, perpétue de fait une école à deux vitesses. L'échec scolaire des enfants des classes populaires n'est pas soluble dans les rythmes car, comme l'ennui à l'école, y compris des meilleurs, il n'est pas un phénomène biologique : aucune étude ne démontre l'influence directe des rythmes scolaires sur les résultats. Mieux encore, réussissent le mieux ceux qui, issus de milieux socio-culturels dits favorisés, ont des emplois du temps particulièrement chargés en dehors de l'école.

La logique des rythmes, c'est l'individualisation des apprentissages et des cursus, au nom d'un bon sens qui n'est qu'apparent. Le vrai défi c'est de donner à tous les moyens de réussir car tous en sont capables. L'insistance sur les rythmes c'est aussi l'adaptation

aux besoins supposés des élèves, le contraire même de la fonction de l'école qui à travers les apprentissages participe au développement de tous.

Derrière les changements d'horaires, se dessine également une vision très inquiétante de la culture, cloisonnée en « fondamentaux » et disciplines qui pourraient s'inscrire hors l'école. Or faire du vélo à l'école et faire du vélo au centre aéré ne relève pas de la même activité car les finalités en sont fort différentes.

Éduquer à l'école

Si l'éducation d'un enfant ne se réduit pas aux apprentissages scolaires, l'école est cependant la seule institution qui a pour fonction sociale de transmettre un patrimoine culturel, hérité de l'histoire de l'humanité. C'est aussi le lieu qui engage dans un nouveau rapport au monde où il ne s'agit plus seulement de vivre des situations mais de les analyser, les modéliser pour construire son autonomie intellectuelle, s'émanciper de ses premières représentations, de ses premières expériences.

Éducation hors l'école

À travers cette refonte des rythmes, le gouvernement cherche à obtenir une implication plus grande des collectivités locales, sans rien préciser des financements qui pourraient rééquilibrer les inégalités territoriales.

En articulation avec l'acte III de la décentralisation, le risque est grand de se diriger vers un service public plus municipal que national. Avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir en termes de politique scolaire et de creusement des inégalités. En effet, de nombreuses collectivités territoriales ne pourront faire face à la situation créée et, soit ne proposeront pas de prise en charge des enfants, soit feront appel au privé, ou encore multiplieront des petits boulots, précaires, sous-payés et peu qualifiés, donc féminins en grande majorité.

Les espaces d'animation se verraient détournés de leur vraie mission, en jouant le rôle d'école par défaut.

EXTRAITS DE TEXTES DE JEAN-YVES ROCHEX*

« serpent de mer » ?

Ei-dessous des extraits d'articles de Jean-Yves Rochex, professeur à l'Université Paris 8, à propos des « rythmes scolaires » qu'il a qualifiés de serpent de mer pour montrer combien leur retour récurrent sur la scène médiatico-politique vise à légitimer idéologiquement la naturalisation des différences entre les individus, en évacuant les dimension historique et sociale, construites donc, de ces différences.

Nature ou culture ?

Pour Jean-Yves Rochex, « Le temps n'est ni une catégorie absolue [...], ni une catégorie biologique, mais une catégorie historico-sociale, un système culturel, et donc une catégorie psychologique ». Il cite Gaston Bachelard qui oppose la richesse et la densité du temps : « *Il existe un rapport inverse entre la longueur psychologique d'un temps et sa plénitude. Plus un temps est meublé, plus il paraît court. On devrait donner à cette observation banale une place primordiale dans la psychologie temporelle. Elle serait la base d'un concept essentiel. On verrait alors l'avantage qu'il y a à parler de richesse et de densité plutôt que de durée.* »

En postulant l'existence de « rythmes » inhérents aux individus, on contribue à faire de cette hétérogénéité ni plus ni moins qu'un phénomène naturel auquel l'École serait contrainte de s'« adapter » en organisant des scolarités et des cursus à plusieurs vitesses, et en pluralisant son niveau d'exigence. Conceptions qui, sous couvert de différences biologiques, ont tôt fait d'entériner les inégalités sociales face au savoir et à la formation. Ruse de l'histoire et de la pensée, qui du « droit à la différence » et de la reconnaissance de celle-ci, fait l'alibi d'une régression vers les formes anciennes de la ségrégation scolaire et de l'idéologie des dons ! »

« Au-delà de l'ambiguïté et du flou terminologique qui caractérise ses différents contextes d'usage, la notion de rythmes est presque toujours solidaire d'une problématique selon laquelle l'organisation du temps scolaire devrait s'adapter aux caractéristiques particulières et individuelles, voire biologiques, des élèves.

Outre le risque de naturalisation de caractéristiques et de différences qui sont le produit d'une genèse sociale, une telle problématique ne se donne guère les moyens de penser le temps scolaire en termes d'activités susceptibles non de s'adapter à ce que sont les enfants (ou à ce qu'ils sont supposés être), mais de leur permettre de transformer ce qu'ils sont, et ne peut que nourrir des politiques ou des pratiques qui entérinent ou accroissent, fût-ce à leur insu, les inégalités qui préexistent à l'action de l'École ».

Rythme ou activité ?

« Je dénonce l'idée simpliste que les élèves seraient en difficulté scolaire parce qu'ils auraient trop d'heures d'enseignement et, finalement, qu'on chercherait à leur apprendre trop de choses. Nos travaux montrent, au contraire, que les élèves le plus en difficulté scolaire sont ceux, justement, qui sont le moins en activité intellectuelle. Les élèves les plus brillants, en particulier les enfants d'enseignants, ont en revanche une semaine extrêmement chargée, courant, après l'école, du cours de piano à celui de judo... Il est donc faux de penser que les élèves qui ont la semaine la plus dense sont ceux qui sont le plus à la peine. La question du temps scolaire ne peut se réduire à la quantité d'activités mais doit aussi se pencher sur la nature de ces activités et sur le rapport des élèves à elles. Méfions-nous de l'idée dominante aujourd'hui qui voudrait que, pour résoudre les problèmes scolaires, il faudrait être moins exigeant à l'égard des élèves le plus en difficulté ».

L'expérience « école le matin, sport l'après-midi », lancée cette année par le ministère « risque à l'évidence de renforcer l'idée très discutable qu'il y aurait des apprentissages fondamentaux, nécessairement fastidieux, que l'on pourrait opposer à des activités comme l'éducation physique ou artistique, souvent présentées comme n'ayant guère à voir avec des apprentissages. La vraie question est de savoir comment rendre pertinentes des activités d'apprentissage dans toutes les disciplines. On peut faire du travail en orthographe qui soit ludique et porteur d'apprentissage, de la même manière qu'on peut faire du foot avec des élèves sans qu'ils n'apprennent rien ! Ensuite, on peut percevoir, derrière cette expérience gouvernementale, la tentation de vouloir déscolariser des disciplines comme le sport ou la musique en ayant recours à des intervenants non enseignants, voire de renvoyer la responsabilité de ces disciplines aux collectivités territoriales, reprenant ainsi le modèle alle-

* Ces textes sont extraits d'articles de Jean-Yves Rochex :

Les « rythmes scolaires » : serpent de mer ou cheval de Troie ? *Contrepied* n°26, octobre 2010

Des rythmes au contrat ou la mystification du sujet. Bulletin GFEN Normandie-Centre. Un projet : apprendre (épuisé) 1993 qui reprend de larges extraits d'un article de Jean-Yves ROCHEX publié en septembre 1989 dans la revue *L'École et la Nation*

Rythmes scolaires : gare au simplisme, *l'Humanité*, 15 septembre 2010

extraits de textes de Jean-Yves Rochex

mand pourtant très critiqué ces dernières années par les Allemands eux-mêmes... »

« Freinet (inventeur de la pédagogie éponyme – NDLR) le disait un peu brutalement : la fatigue des élèves est un test de la qualité de la pédagogie. La perception du temps et de la fatigue est étroitement dépendante de l'intérêt et de la mobilisation personnelle. Un cours ou un travail passionnant peut durer deux heures sans que l'on se rende compte du temps qui passe, tandis qu'un cours ennuyeux d'une heure peut donner l'impression d'en durer quatre ! L'idée qu'il ne faudrait pas que les élèves soient fatigués est assez simpliste : un enfant qui a appris des choses et en a tiré plaisir sera fatigué mais content de l'être. Il y a donc de saine fatigue. S'il faut entendre ce que disent les chrono biologistes, ce serait une erreur ».

« Le temps scolaire est tout, sauf une catégorie homogène ». [...] Le travail de groupe n'exige pas la même organisation du temps que le cours de l'enseignant, ni que l'expérimentation [...] ; plus généralement, les activités de recherche et d'appropriation des savoirs ne s'inscrivent pas dans la même temporalité que les activités de structuration ou de renforcement. Les recherches sur les processus et stratégies d'apprentissage, tout comme les acquis des mouvements pédagogiques ont depuis longtemps démontré le caractère caduc de ce modèle de transmission d'un savoir-objet à des élèves-récepteurs, et nourri d'autres pratiques d'appropriation et de construction du savoir (notons ici que l'important n'est pas que les méthodes soient actives, mais bien sûr que les apprenants le soient, et que cette activité, organisée par l'enseignant, leur permette de construire, de structurer et d'organiser leurs connaissances) ».

« Si les différences de développement et d'acquisitions entre élèves sont une réalité évidente et indéniable, l'école ne doit surtout pas s'y adapter [...] mais au contraire s'efforcer de les combattre et de les transformer ; et, parce que l'apprentissage est un moment constitutif essentiel du développement, une telle transformation, loin de les « respecter », doit au contraire viser, en prenant appui sur la « zone proximale de développement », à bousculer et modifier ce que l'on s'obstine à nommer les « rythmes » des élèves. Le problème essentiel est bien de faire que les activités d'apprentissage et leurs contenus « dirigent » le développement, et la question de l'organisation du temps scolaire n'a de pertinence que dans ce cadre théorique. Faute de quoi, l'école ne peut que pérenni-

ser voire aggraver les différences, les inégalités sociales face au savoir et à la formation qui lui préexistent. »

Il est alors « nécessaire de substituer aux faux débats sur les « rythmes » ou le « temps » propres aux enfants ou à l'institution scolaire, une réflexion sur l'activité du sujet apprenant, sur la manière dont il s'y réfléchit et dont il la réfléchit. [...] En effet « l'intérêt, la motivation, la concentration, la fatigue, ne sont pas des phénomènes extérieurs à la nature de la tâche et de l'activité, mais que celles-ci contribuent pour beaucoup à les constituer et à les faire évoluer ».

« Les conceptions "expressives" ou "récréatives" des activités culturelles, ludiques ou sportives font fi ou sous-estiment gravement la nécessité de faire que tous les élèves s'y approprient des contenus de savoir, des codes de lecture et de production, au-delà du ponctuel des activités, des réalisations, des rencontres ou des sorties auxquelles elles donnent lieu, et ce au détriment des objectifs affichés de démocratisation de l'accès à l'Art, à la Culture ou aux pratiques sportives. Infondé, parce que n'interrogeant guère les contenus et les modes d'enseignement réservés aux cours de la matinée et laissant penser que plaisir et créativité ne peuvent avoir droit de cité dans l'univers des mathématiques, de la grammaire ou de la réflexion sur la langue. Dangereux parce qu'il ne peut qu'aller dans le sens de représentations déjà très prégnantes chez les élèves en difficulté (et d'autant plus prégnantes qu'ils sont plus en difficulté), que renforcer leurs difficultés à reconnaître (dans les deux sens du terme, identifier et accorder du crédit) la nécessité de l'apprentissage et à éprouver en retour son importance pour le développement personnel. Dangereux parce qu'il va dans le sens de l'hypertrophie de la dimension culturelle et récréative, et de la réduction de la place faite à la dimension cognitive, que l'on observe dans de trop nombreux projets de Zones d'Éducation prioritaire, ou d'établissements dits "sensibles" ou en difficulté.

« Surgissant régulièrement sur le devant de la scène politique et médiatique, le thème des rythmes scolaires peut apparaître comme un véritable serpent de mer. Pour ma part, j'aurais tendance à penser qu'il peut tout autant être – y compris à l'insu de ceux qui le mettent en avant – un véritable cheval de Troie de la mise à mal du service public d'éducation et de l'accroissement des inégalités sociales face au savoir et à la formation ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

réformes des rythmes scolaires : le gouvernement serait bien inspiré de revoir sa copie

Aujourd'hui à Paris, les enseignants du primaire et des écoles élémentaires expriment massivement leur mécontentement sur le fond et sur les conditions de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Dans de très nombreuses communes, les dernières semaines ont été marquées par des expressions, venant de professeurs, d'agents des collectivités intervenant dans les écoles et de leurs organisation syndicales, de parents d'élèves, d'élus, qui témoignent de réelles préoccupations dont le gouvernement doit tenir compte.

Les zones d'ombres qui subsistent, alors que le ministre ne cesse de mettre la pression pour qu'un maximum d'écoles raccourcissent les journées de la semaine et adoptent la semaine des quatre jours et demi dès la prochaine rentrée scolaire, donnent aujourd'hui le sentiment d'une réforme bâclée, pour correspondre au tempo de l'acte 3 de la décentralisation.

Sans vision claire concernant les missions de l'Éducation nationale et celles des communes, elle risque d'aggraver les inégalités territoriales, d'avoir comme conséquences l'externalisation et la privatisation rampante d'une partie des enseignements, voire leur disparition.

Ces logiques sont au cœur de la réforme. Car interpréter l'échec scolaire en termes de « rythmes », c'est faire des enfants les responsables, auxquels l'école ne pourrait que proposer des objectifs inégaux, plus ou moins rapides selon leurs acquisitions extrascolaires, alors que l'école peut permettre à chacun d'acquérir ce qui est nécessaire à la réussite scolaire. Penser en termes de « rythmes », c'est supprimer du temps de classe dans chaque journée pour transférer ces missions en direction des collectivités ou du privé, alors que l'on peut créer les conditions pour que l'école se fasse à l'école.

Si cette modification des rythmes scolaires provoque de telles réactions, c'est qu'elle est jugée, à ce stade, comme une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants et des autres personnels.

Les conditions du débat ne sont pas réunies pour une application de cette réforme dès la prochaine rentrée. Le gouvernement serait bien inspiré de revoir sa copie en commençant par une tour de table réunissant tous les acteurs concernés.

Olivier Dartigolles
porte-parole du PCF,
Paris, le 22 janvier 2012

FRONT DE GAUCHE POUR L'ÉDUCATION

Pour une alternative au projet gouvernemental pour l'Éducation

DÉBAT MERCREDI 30 JANVIER 2013

INVITATION

Madame, Monsieur, cher-e ami-e,

François Hollande avait dans la campagne électorale annoncé une grande réforme de l'éducation. La loi sur la refondation de l'école, dont le projet est maintenant connu, suscite beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétude, dans le monde de l'éducation.

Bien-sûr, le Front de gauche ne peut qu'approuver la réouverture des perspectives en matière de création de postes, de scolarisation précoce et d'annonce de la remise en chantier de la formation des enseignants. Mais qu'en est-il des objectifs que se donne le pays pour préparer à une société où l'humain primerait sur la finance ? Quels savoirs transmettre aux futurs citoyens et aux futurs travailleurs ? Peut-on se contenter d'en rester à une scolarité obligatoire à 16 ans ? Comment faire progresser le niveau des apprentissages premiers, condition essentielle pour une scolarité réussie ? Comment assurer une véritable égalité des conditions d'enseignement sur l'ensemble du territoire ? Comment défendre le service public face aux ravages de l'enseignement privé en France ?

De tout cela, pas un mot, ou presque. Le projet s'inscrit d'emblée dans l'idéologie de l'égalité des chances, de l'existence d'aptitudes individuelles. L'individualisation y reste la règle dont on sait qu'elle profite toujours aux mêmes !

La première exigence portée par le Front de gauche pour une véritable transformation de l'école est au contraire la reconnaissance de la **capacité de tous à réussir en s'en donnant les moyens**. L'austérité imposée par François Hollande est décidément incompatible avec toute idée d'une refondation égalitaire de notre système d'enseignement.

Pour marquer le débat sur la loi de refondation de l'école qui va débiter en janvier par l'avis du CESE le 16 janvier, puis l'adoption en conseil des ministres, le groupe *Éducation* du Front de gauche organise une **initiative de caractère national le mercredi 30 janvier 2013 de 17h à 20h, salle Marcel Paul à Saint-Denis (métro Porte de Paris)**.

Le groupe *Éducation* Front de gauche souhaite donc que le 30 janvier, au moment même où le gouvernement va vendre médiatiquement une « refondation » de l'école en deçà des besoins de la nation et qu'il prépare un nouvel acte de décentralisation très inquiétant, les **chercheurs de l'éducation, les personnels d'éducation, les parents, les élus, les jeunes s'invitent dans**

Pour une alternative au projet gouvernemental pour l'éducation !

La loi sur la refondation de l'école et la préparation d'un nouvel acte de décentralisation suscitent beaucoup d'interrogations voire d'inquiétude dans le monde de l'éducation.

Après les avis du CSE, du CNESER, du CESE, puis l'adoption de la loi sur l'école en conseil des ministres cette semaine, le groupe Éducation du Front de Gauche vous invite au débat :

Mercredi 30 janvier 2013 de 17h à 20h

à Saint-Denis (93)
Bourse du Travail Salle Marcel Paul
9, 11 rue Génin
(Métro Porte de Paris)

Les chercheurs de l'éducation, les personnels d'éducation, les parents, les élus, les jeunes s'invitent dans le débat et confrontent leurs points de vue au regard des ruptures indispensables à mettre en œuvre en matière d'éducation pour **aller vers l'école de l'égalité**.

17h à 19h : Débat

précédé de courtes présentations du projet du Front de Gauche pour l'Éducation

(par Gérard Aschieri, Choukri Benayed, Stéphane Bonnery, François Cocq, Bertrand Geay, Christine Passerieux) :

Loi d'orientation, finalités de l'école et culture commune, rythmes scolaires, traitement des inégalités, service public, décentralisation, éducation prioritaire, formation des enseignants, budget, ...

19h : intervention de Pierre LAURENT

conclusions et exigences du Front de Gauche.



FRONT DE GAUCHE pour l'Éducation

le débat, confrontent leurs points de vue au regard des ruptures indispensables à mettre en œuvre en matière d'éducation **pour aller vers l'école de l'égalité**.

Cette initiative du 30 janvier aura lieu **salle Marcel Paul 9-11 rue Génin 93 Saint-Denis** (métro Porte de Paris ligne 13). Elle débutera à 17h par un débat de deux heures précédé de quatre courtes interventions. La loi d'orientation, la culture commune, la réponse aux inégalités, l'éducation prioritaire, les missions du service public, la formation des enseignants, le budget et l'austérité : autant de questions qui seront abordées au cours de cet échange.

De 19h à 20h, **Pierre Laurent**, secrétaire national du PCF et un **responsable national** du PG interviendront et présenteront les exigences du Front de gauche.

L'intérêt que vous portez aux questions d'éducation, la présence de chercheurs de l'éducation, d'enseignants, de parents, d'élus, de jeunes, le calendrier d'examen de la loi de « refondation » de l'école et l'acte III de décentralisation donnent à cette rencontre du 30 janvier 2013 un caractère inédit qui sera, nous n'en doutons, pas un événement. Nous vous invitons donc à réserver dès maintenant votre soirée du 30 janvier 2013.

Cordialement

le 7/01/2013

L'ÉCOLE DANS L'HUMANITÉ

Loi d'orientation & refondation de l'école

Éducation : le voile se lève sur le projet Peillon

Humanité quotidien 7 décembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/education-le-voile-se-leve-sur-le-projet-peillon-510463>

Éducation : le débat ne fait que commencer !

Humanité quotidien 12 décembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/education-le-debat-ne-fait-que-commencer-510804>

Le plan de Peillon pour les décrocheurs

Humanité quotidien 5 décembre, 2012. Mehdi Fikhri

<http://www.humanite.fr/societe/le-plan-de-peillon-pour-les-decrocheurs-510281>

Prendre en charge les décrocheurs, grâce à des professionnels formés, au sein de l'école

Humanité quotidien 21 décembre, 2012.

Abandonner les jeunes quittant l'école non formés ? Par Marie-Renée Gérard, institutrice spécialisée retraitée

<http://www.humanite.fr/tribunes/prendre-en-charge-les-decrocheurs-grace-des-profes-511496>

L'école maternelle se rouvre aux tout-petits

Humanité quotidien 16 janvier, 2013, Alexandre Fache

<http://www.humanite.fr/societe/l-ecole-maternelle-se-rouvre-aux-tout-petits-512970>

Paris serre la vis à ses collèges publics

Humanité quotidien 11 décembre, 2013

<http://www.humanite.fr/societe/paris-serre-la-vis-ses-colleges-publics-510701>

Rythmes scolaires

Rythmes scolaires : la mobilisation en pleine refondation

Humanité quotidien 22 janvier, 2013. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/rythmes-scolaires-la-mobilisation-en-pleine-refond-513419>

Les maires pas en rythme

Humanité quotidien 14 janvier, 2013. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/les-maires-pas-en-rythme-512708>

L'école déçue par les rythmes

Humanité quotidien 9 janvier, 2013. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/l-ecole-decue-par-les-rythmes-512396>

Rythmes scolaires : ça balance pas mal à Paris

Humanité quotidien 19 décembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/rythmes-scolaires-ca-balance-pas-mal-paris-511345>

Mercredi 19 décembre à Paris : manifestation unitaire contre la réforme des rythmes scolaires

Rédaction Web 17 décembre, 2012

<http://www.humanite.fr/education/mercredi-19-decembre-paris-manifestation-unitaire-511174>

Manifestation contre les rythmes scolaires du 19 décembre : Ian Brossat et Emmanuelle Becker se joindront à la mobilisation

Rédaction Web 18 décembre, 2012

<http://www.humanite.fr/education/manifestation-contre-les-rythmes-scolaires-du-19-d-511285>



L'ÉCOLE DANS L'HUMANITÉ

Parents d'élèves

Parents d'élèves : Comment impliquer ceux « qu'on ne voit jamais » ?

Humanité quotidien 5 décembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/parents-d-eleves-comment-impliquer-ceux-qu-ne-voit-jamais-510262>

Jean-Pierre Terrail : « La thèse de la démission éducative des parents a 40 ans de retard »

Humanité quotidien 5 décembre, 2012

Pour le sociologue Jean-Pierre Terrail, les relations entre les familles des milieux populaires et l'école sont aujourd'hui en pleine mutation. Explication.

Jean-Pierre Terrail est le cofondateur du Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire (GRDS) et dirige la collection « l'Enjeu scolaire » aux éditions La Dispute.

Son dernier ouvrage, *L'École commune*, est paru en janvier dernier. Entretien réalisé par Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/jean-pierre-terrail-la-these-de-la-demission-educative-des-parents-40-ans-de-retard-510263>

Orientation scolaire

Séverine Chauvel : « Informer ne suffit pas, l'accent doit être mis sur les apprentissages »

Humanité quotidien 18 décembre, 2012

Pour la sociologue Séverine Chauvel, accroître les marges de manœuvre des familles ne peut suffire à résorber les inégalités sociales constatées dans l'orientation.

Docteure en sociologie, Séverine Chauvel est coauteure de l'ouvrage intitulé *Orientation scolaire et discrimination* (la Documentation française, 2011). Entretien réalisé par Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/severine-chauvel-informer-ne-suffit-pas-l-accent-d-511218>

Orientation scolaire : qui veut la peau des Copsy

Humanité quotidien 18 décembre, 2012. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/societe/orientation-scolaire-qui-veut-la-peau-des-copsy-511217>

Le métier d'enseignant

L'État à la recherche du prof perdu

Humanité quotidien 11 décembre, 2012

<http://www.humanite.fr/societe/l-etat-la-recherche-du-prof-perdu-510700>

Formation des profs : « Le projet de Vincent Peillon est incohérent »

Humanité quotidien 16 janvier, 2013

<http://www.humanite.fr/societe/formation-des-profs-le-projet-de-vincent-peillon-e-512957>

Le gouvernement tente de relancer l'attractivité du métier

Humanité quotidien 16 janvier, 2013. Laurent Mouloud

<http://www.humanite.fr/medias/le-gouvernement-tente-de-relancer-l-attractivite-d-512958>

Université

Tristes perspectives pour la recherche et l'enseignement supérieur

Humanité quotidien 3 janvier, 2013

Combien manque-t-il au budget 2013 pour parvenir à L'objectif du 1 % du pib ?

Par Georges Solaux, professeur émérite en sciences de l'éducation à l'Université de Bourgogne.

<http://www.humanite.fr/societe/tristes-perspectives-pour-la-recherche-et-l-enseig-512056>

Nouvelle loi d'orientation sur l'Enseignement supérieur et la Recherche : oser le changement (CGT)

Rédaction Web 18 janvier, 2013

<http://www.humanite.fr/fil-rouge/nouvelle-loi-dorientation-sur-lenseignement-superieur-et-la-recherche-osser-le->



L'ÉCOLE DANS L'HUMANITÉ

changement-cgt

Tribune & débat

Savoirs, mixité et équité, il s'agit de « rescolariser l'école »

Humanité quotidien 7 décembre, 2012

Quelles sont les voies pour refonder l'école de la République ?

Par Abdelmajid Arbouche, enseignant et doctorant en sciences sociales à Paris-IV Sorbonne.

<http://www.humanite.fr/tribunes/savoirs-mixite-et-equite-il-s-agit-de-rescolariser-l-ecole-510421>

On s'est mis à professer...

Humanité quotidien 10 décembre, 2012

Dans quel état se trouve L'école française après dix ans de réformes ?

Par Natalie Victor-Retali, institutrice, conseillère municipale (PCF) à Bordeaux.

<http://www.humanite.fr/tribunes/s-est-mis-professer-510579>

Les enfants précoces sont des sentinelles embarrassantes

Humanité quotidien 14 décembre, 2012

Pourquoi tant de souffrances chez les enfants et les jeunes à l'école ?

Par Caroline Labourdette, psychanalyste, psychosociologue, réalisatrice

<http://www.humanite.fr/tribunes/les-enfants-precoces-sont-des-sentinelles-embarras-510997>

Faut-il brûler les diplômés ?

Humanité quotidien 14 janvier, 2013

Par Mathias Millet, Gilles Moreau, sociologues

<http://www.humanite.fr/social-eco/faut-il-bruler-les-diplomes-512685>

Pour l'égalité des chances

Humanité quotidien 13 décembre, 2012

Doit-on agir sur l'allocation des ressources aux établissements scolaires ?

Par Georges Solaux, professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne.

Georges Solaux

<http://www.humanite.fr/societe/pour-l-egalite-des-chances-510925>

Henri Wallon, une vie au service des enfants et de l'école laïque

Humanité quotidien 14 décembre, 2012

Philosophe, psychologue, neuropsychiatre, pédagogue, militant communiste, Henri Wallon, au sortir de la guerre, préside une commission de réforme globale de l'enseignement voulue par la Résistance et qui va marquer durablement l'éducation nationale sous le nom de plan Langevin-Wallon.

Pierre Roche

<http://www.humanite.fr/tribunes/henri-wallon-une-vie-au-service-des-enfants-et-de-510993>

**envoyez-nous vos comptes-rendus
de débats, annonces d'initiatives...**
reseau.ecole-pcf@orange.fr
